

**DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifié l'Accord de prêt signé le 14 Décembre 2015 entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour un montant de 46.250.000 Unités de Compte dans le cadre du financement de la Ligne d'Interconnexion du projet Energie de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG).

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 Juin 2016

Prof. Alpha CONDE

**DECRET D/2016/181/PRG/SGG DU 16 JUIN 2016, PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD-CADRE DE COOPERATION ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi L/2016/009/AN du 1er Juin 2016, autorisant la ratification ;  
Vu le Décret. D/2016/175/PRG/SGG du 14 Juin 2016, portant promulgation de la Loi L/2016/013/AN du 1er Juin 2016 ;

**DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifié l'Accord-cadre de Coopération entre la République de Guinée et la République Bolivarienne du Venezuela.

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 Juin 2016

Prof. Alpha CONDE

**DECRET D/2016/182/PRG/SGG DU 16 JUIN 2016, PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION AFRICAINE SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES, SIGNEE LE 11 JUILLET 2003 A MAPUTO.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi L/2016/009/AN du 1er Juin 2016, autorisant la ratification ;  
Vu le Décret. D/2016/176/PRG/SGG du 14 Juin 2016, portant promulgation de la Loi L/2016/016/AN du 1er Juin 2016 ;

**DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifiée la Convention Africaine sur la conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, signée le 11 Juillet 2003 à Maputo.

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 Juin 2016

Prof. Alpha CONDE

**DECRET D/2016/183/PRG/SGG DU 16 JUIN 2016, PORTANT RATIFICATION DES STATUTS DU CENTRE AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT MINIER (CADM).**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi L/2016/009/AN du 1er Juin 2016, autorisant la ratification ;  
Vu le Décret. D/2016/177/PRG/SGG du 14 Juin 2016, portant promulgation de la Loi L/2016/019/AN du 1er Juin 2016 ;

**DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont ratifiés les Statuts du Centre Africain de Développement Minier (CADM).

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 Juin 2016

Prof. Alpha CONDE

**DECRET D/2016/184/PRG/SGG DU 20 JUIN 2016, PORTANT NOMINATION D'UN (1) OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;  
Vu L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;  
Vu Le Décret D/2015/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

**DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Grade d'Officier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée est décerné au Contrôleur Général de Police Sébastien Zézé DOPAVOGUI Secrétaire Général du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile en reconnaissance des éminents Services Rendus à la Nation Guinéenne.

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 Juin 2016

Prof. Alpha CONDE

**DECRET D/2016/185/PRG/SGG DU 20 JUIN 2016, PORTANT NOMINATION D'UN (1) OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;  
Vu L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant Création de l'Ordre National du Mérite ;  
Vu Le Décret D/2015/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

**DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Grade d'Officier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée est décerné au Lieutenant Colonel Florent HIVERT. Coopérant de la Sécurité Civile, Conseiller Spécial du Directeur Général de la Protection Civile, en reconnaissance des Services Rendus durant son séjour aux Forces de défense et de sécurité.

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 Juin 2016

Prof. Alpha CONDE

**DECRET D/2016/186/PRG/SGG DU 20 JUIN 2016, PORTANT NOMINATION DE DEUX (2) CHEVALIERS DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;  
Vu L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;  
Vu Le Décret D/2015/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

**DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont Nommés au Grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée, les missionnaires Français en reconnaissance des Services Rendus durant leur séjour aux Forces de Défense et de Sécurité.

Ce Sont :

1- Adjoint Chef Pascal COCAULT, coopérant de la Sécurité Civile, Conseiller adjoint du Directeur Général de la Protection Civile.

2- Brigadier Chef Nabil CHIKH, Expert Technique International de la Police Nationale Française.

**Article 2** : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 Juin 2016

Prof. Alpha CONDE